

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

DATE DE CONVOCATION

(Affichée et adressée aux
membres du Conseil)

29 juin 2018

Compte rendu affiché

le 11 juillet 2018

NOMBRE DE DELEGUES

- En exercice : 72
- Présents : 50
- Votants : 62

SEANCE PRESIDEE PAR

Monsieur Patrick DEGUISE

DEL.18.3-03

**LANCEMENT DE
L'ELABORATION D'UN PLAN
CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL (PCAET)**

Envoyé en préfecture le 27/07/2018

Reçu en préfecture le 27/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-246000756-20180705-DEL_18_3_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

SEANCE DU 05 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Président, adressée aux délégués le vingt-neuf juin deux mille dix-huit.

Etaient présents : M. DOLIGE, M. PLANCKEEL, M. DESCIEUX (*suppléant de M. HARDIER absent*), M. LONGA, M. BAROS, M. DUBOIS, Mme ACHIN, M. ARGIER, M. LAVIGNE, Mme AUBERT, M. GODEFROY, M. DELANEF, M. HARCHAOU, M. BANTIGNY, Mme BERTON, M. BAJEUX, M. CARRIERE, M. BOISSELIER, M. BRANLANT, M. WATTIAUX, M. DESACHY, M. FOUCHER, M. CHARLET, M. DEGUISE Patrick, M. FRAIGNAC, M. DURVICQ, Mme HUGOT, Mme ASCENCAO, M. FOFANA, M. FURET, Mme GALLEY, M. LEVY (*présent à partir de la question 18.1-32 après le vote*), Mme MARINI, Mme MARTIN, Mme NAOUR, Mme QUAINON-ANDRY (*jusqu'à la question 18.1-35 avant le vote*), M. ROBICHE, Mme ROLLAND, M. DEGUISE Gérard, Mme DAUCHELLE, M. GRIOCHE, M. KUBLER, M. SEME (*suppléant de Mme ZORELLE absente*), M. LEBRUN, M. BAREGE, Mme PALISSE, M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. DAUSQUE, M. BASSET et M. BUTIN.

Avait donné pouvoir : M. TURGY pouvoir à M. DOLIGE, M. COTTART pouvoir à M. BAREGE, M. DELAVENNE pouvoir à M. Patrick DEGUISE, Mme DEROUEN pouvoir à M. BRANLANT, M. ALABOUCH pouvoir à M. DURVICQ, Mme BEDOS pouvoir à M. BANTIGNY, Mme BUREAU-BONNARD pouvoir à M. GODEFROY, Mme DE SOUZA pouvoir à M. BAJEUX, M. GARDE pouvoir à M. FRAIGNAC, M. LEVY pouvoir à Mme HUGOT (*jusqu'au point 18.1-32 après le vote*), Mme QUAINON-ANDRY pouvoir à M. DEPLANQUE (*à partir de la question 18.1-35 avant le vote*), M. TABARY pouvoir à M. GRIOCHE, M. BINDEL pouvoir à M. Gérard DEGUISE.

Etaient absents et excusés : M. DOUCET, M. DOISY, M. CAPPELAERE, M. NANCEL, Mme RIOS, M. GUINIOT, Mme MAREIRO, M. WATREMEZ, M. FETRE, M. BARBILLON.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Mme Aurore HUGOT est nommée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national

Vu la loi 2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188 ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-air-Energie Territorial ;

Vu l'arrêté en date du 4 août 2016 relatif au plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Considérant que les Communautés de communes du Pays des Sources, des Deux Vallées et du Pays Noyonnais ont décidé de s'associer pour mutualiser leur ingénierie et réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle du Pays de Sources et Vallées ;

Considérant que Le budget prévisionnel destiné à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle du Pays de Sources et Vallées est de 80 000 euros réparti entre les 3 Communautés de communes ;

Considérant qu'une étude de planification/ programmation énergétique visant à permettre à un territoire de définir précisément sa politique et son ambition énergétique sera menée en complément ;

Considérant que cette étude sera financée à 70% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise l'Energie ;

Vu l'avis favorable, émis à l'unanimité, par les membres de la Commission 3 (*Environnement et Travaux*), lors de la séance du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable, émis à l'unanimité, par les membres de la Commission 1 (*Budgets et Moyens Généraux*) et les membres du Bureau Communautaire, lors de la séance du 26 juin 2018 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur ARGIER, 8^{ème} Vice-Président en charge de la Gestion des Déchets et de l'Environnement Durable de la Communauté de Communes du Pays noyonnais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 61 voix pour et 1 abstention de M. PLANCKEEL :

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et la réalisation d'une Etude de Planification Energétique.

Article 2 : **APPROUVE** la mutualisation des moyens à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial et de l'Etude de Planification Energétique à l'échelle du Pays de Sources et Vallées.

Destinataires :
Sous-Préfecture
Service Finances,
Service Environnement
Pays Sources et Vallées
Archives
Chrono

ARRIVE EN SOUS-PREFECTURE LE 27/07/18
AFFICHE PAYS NOYONNAIS LE 27/07/18

CERTIFIE EXECUTOIRE
NOYON, LE 27/07/18

Le Président

Patrick DÉGUISE

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Président du Pays Noyonnais
Stéphanie INOYE
NOYON